



ETAT GENERAL DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITE DE LA COMMUNE DE LAURIS

Note à l'attention du conseil municipal

Rédacteur

Julien Baudat-Franceschi

Chargé de mission Loup & Animateur du site N2000 ZPS massif du Petit-Luberon

05 Août 2022

Contexte

La commune de Lauris a sollicité le parc régional du Luberon pour connaître les enjeux liés à la Biodiversité sur son territoire. La présente note de synthèse constitue un état général des connaissances disponibles au parc : zonages liés à la Biodiversité ; données disponibles Faune et Flore. Il s'agit d'une première évaluation rapide des enjeux connus, permettant de tracer des perspectives. Il ne s'agit pas d'un diagnostic définitif, ni d'une analyse stratégique détaillée. Ces travaux plus conséquents restent à co-construire par la commune avec le parc.

Zonages liés aux politiques publiques de préservation de la Biodiversité

- ZNIEFF

Les Zones Nationales d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) résultent d'un inventaire national officiel, initié en 1982 et régulièrement mis à jour, sous le pilotage du ministère de l'écologie et du muséum d'histoire naturelle de Paris. Ces zonages n'ont pas de portée réglementaire. Ils permettent de recenser les secteurs écologiquement les plus remarquables, afin d'y favoriser la prise en compte de la faune et de la flore dans tout projet d'aménagement. Et éventuellement de guider la mise en place d'une réglementation protectrice et/ou d'une gestion conservatoire des espaces naturels. Les ZNIEFF de type 1 cernent les secteurs à très forte valeur biologique, généralement d'étendue spatiale modérée. Les ZNIEFF de type 2, plus vastes, recensent les grands ensembles naturels remarquables.

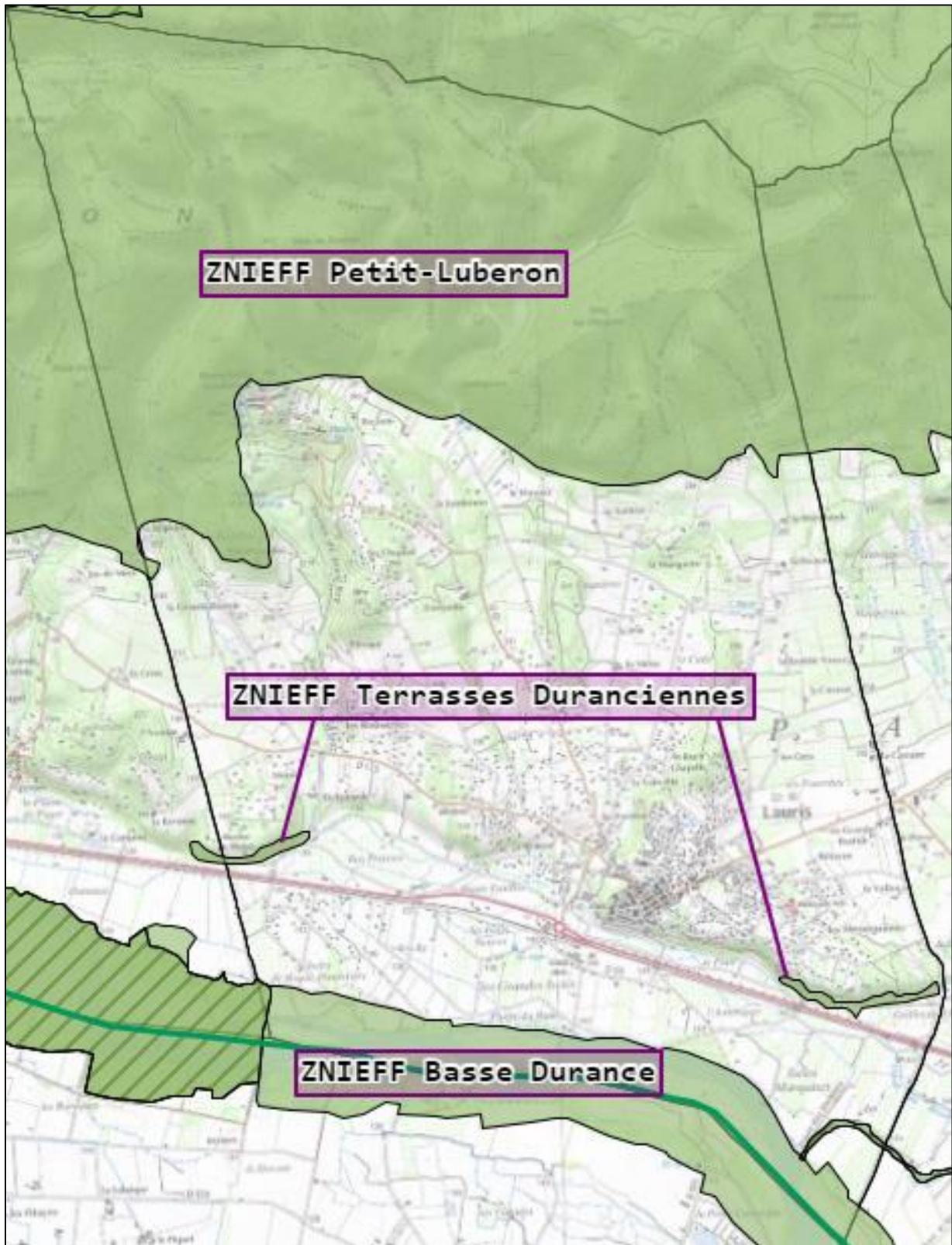
La commune est concernée par trois ZNIEFF de type 2 :

- ✓ **Massif du Petit Luberon** (identifiant régional : 84131100 ; identifiant national : 930012362).
La commune de Lauris n'est pas concernée par les ZNIEFF de type 1 « versants occidentaux du Petit-Luberon » et « crêtes du Petit-Luberon ».
- ✓ **Terrasses Duranciennes** (identifiant régional : 84108100 ; identifiant national : 930020317)
- ✓ **Basse Durance** (identifiant régional : 84123100 ; identifiant national : 930020485)

Les formulaires de chacune de ces ZNIEFF sont annexés à la présente note (téléchargeables sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel – INPN <https://inpn.mnhn.fr/>).

Plus d'information sur l'inventaire ZNIEFF ici <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>.

ZONAGE ZNIEFF SUR LA COMMUNE DE LAURIS





- NATURA 2000

La commune est concernée par 4 sites Natura 2000 relevant de deux directives européennes :

- ✓ Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – Directive Habitats :
 - Massif du Luberon FR9301585 : couvre l'ensemble des massifs du Petit et du Grand Luberon. Site animé par le parc naturel régional du Luberon (Sophie Bourlon).
 - La Durance FR9301589 : couvre l'ensemble de la Durance. Site animé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation de la Durance (SMAVD – François Boca)
- ✓ Zone de Protection Spéciale (ZPS) – Directive Oiseaux :
 - Massif du Petit-Luberon FR9310075 : couvre l'ensemble du Petit-Luberon + le massif du St Sépulcre (Mirabeau) + quelques secteurs des monts de Vaucluse. Site animé par le parc naturel régional du Luberon (Julien Baudat-Franceschi).
 - La Durance FR9312003 : couvre l'ensemble de la Durance. Site animé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation de la Durance (SMAVD – François Boca)

Les deux sites couvrant le Petit-Luberon ont des limites qui ne se superposent pas exactement. Les deux sites couvrant la Durance ont des limites qui se superposent exactement (domaine public fluvial).

Les sites de la directive Habitats (ZSC) ont pour objet la préservation des habitats naturels et des espèces de faune hors oiseaux reconnus d'intérêt communautaire (chauve-souris notamment).

Les sites de la directive Oiseaux (ZPS) ont pour objet la préservation des espèces d'oiseaux reconnus d'intérêt communautaire.

Les enjeux et les objectifs de gestion conservatoire figurent dans les documents d'objectifs (DOCOB) de chaque sites N2000.

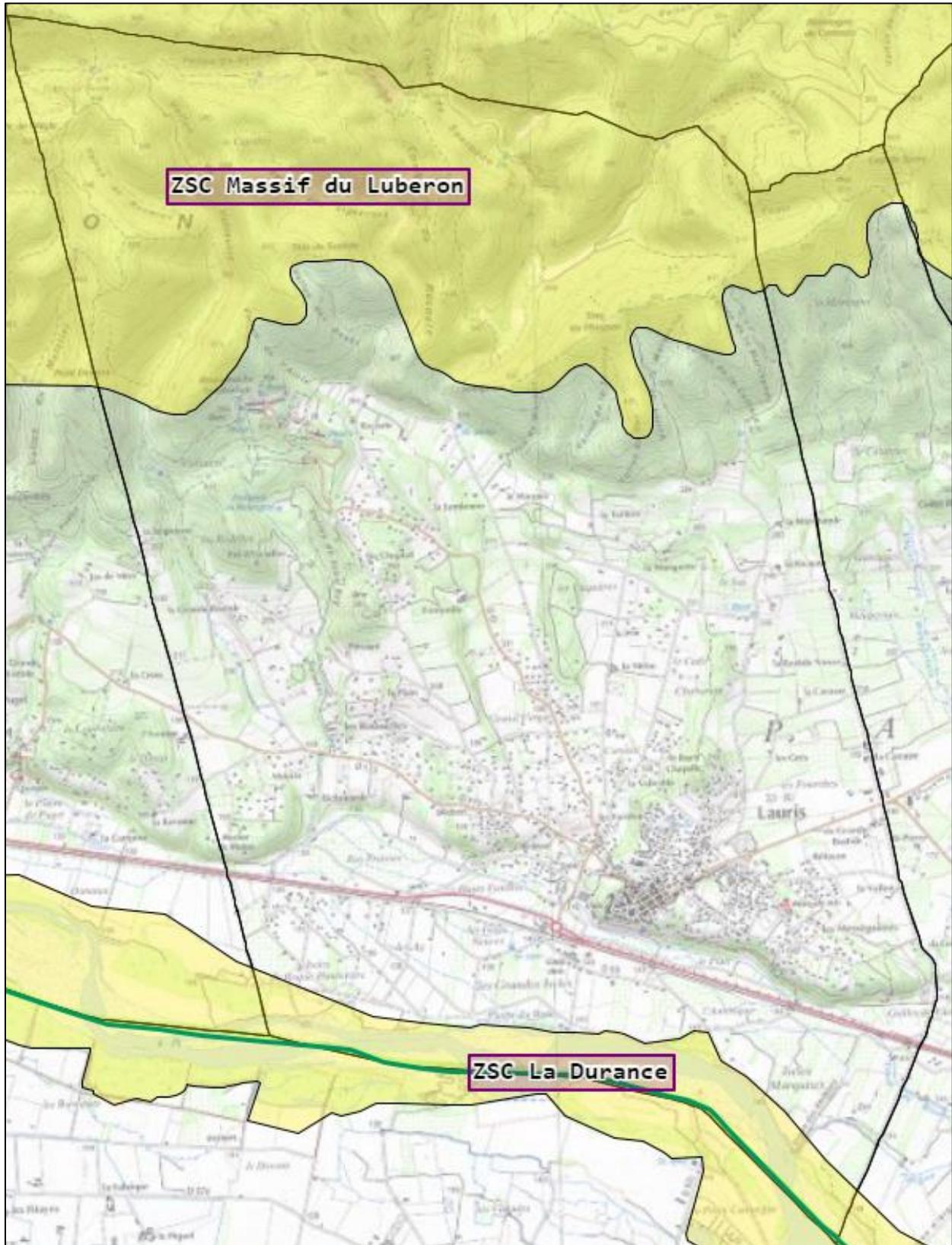
Les DOCOB des sites de La Durance animés par le SMAVD sont téléchargeables ici <http://alpes-de-haute-provence.n2000.fr/sites-des-alpes-de-haute-provence/les-sites-natura-2000-des-alpes-de-haute-provence/la-durance-0>

Les DOCOB des sites du Luberon animés par le PNRL sont téléchargeables ici <https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/>

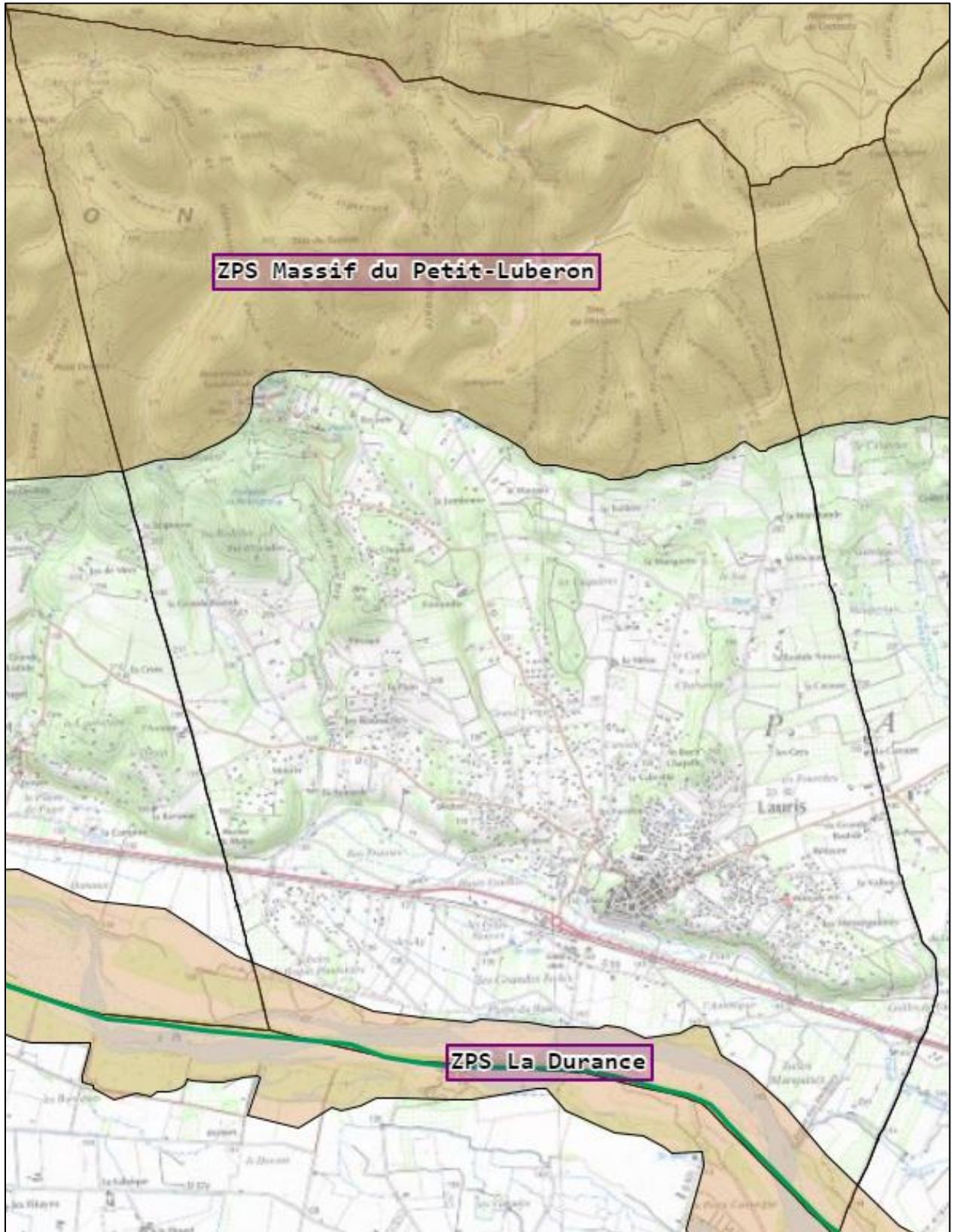
La commune de Lauris est membre des comités de pilotage (COFIL) de chacun de ces sites Natura 2000.

Informations générales N2000 ici <https://www.parcduluberon.fr/territoire-en-action/natura-2000/>

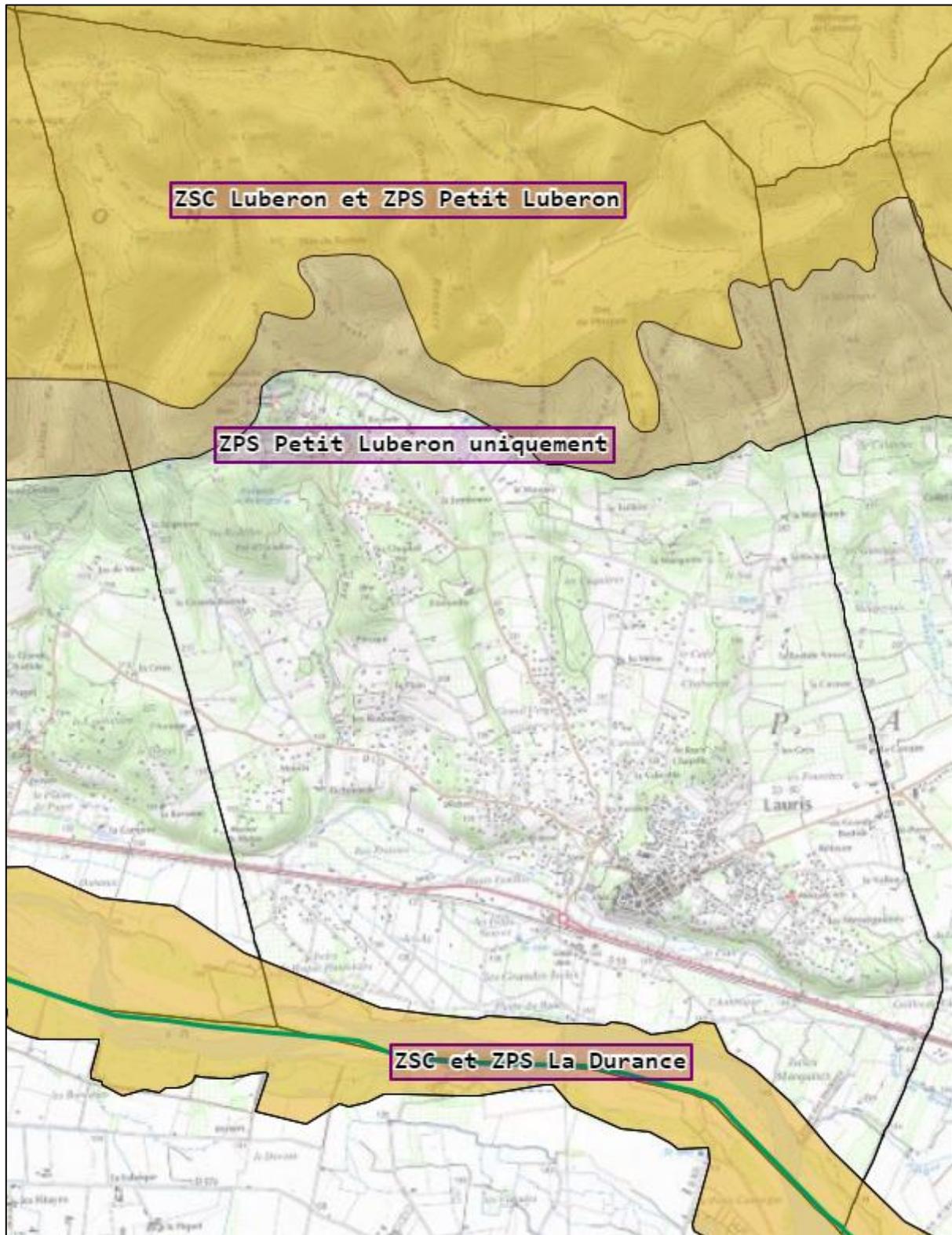
ZONAGE N2000 DIRECTIVE HABITATS SUR LA COMMUNE DE LAURIS



ZONAGE N2000 DIRECTIVE OISEAUX SUR LA COMMUNE DE LAURIS



SUPERPOSITION DES ZONAGES N2000 SUR LA COMMUNE DE LAURIS





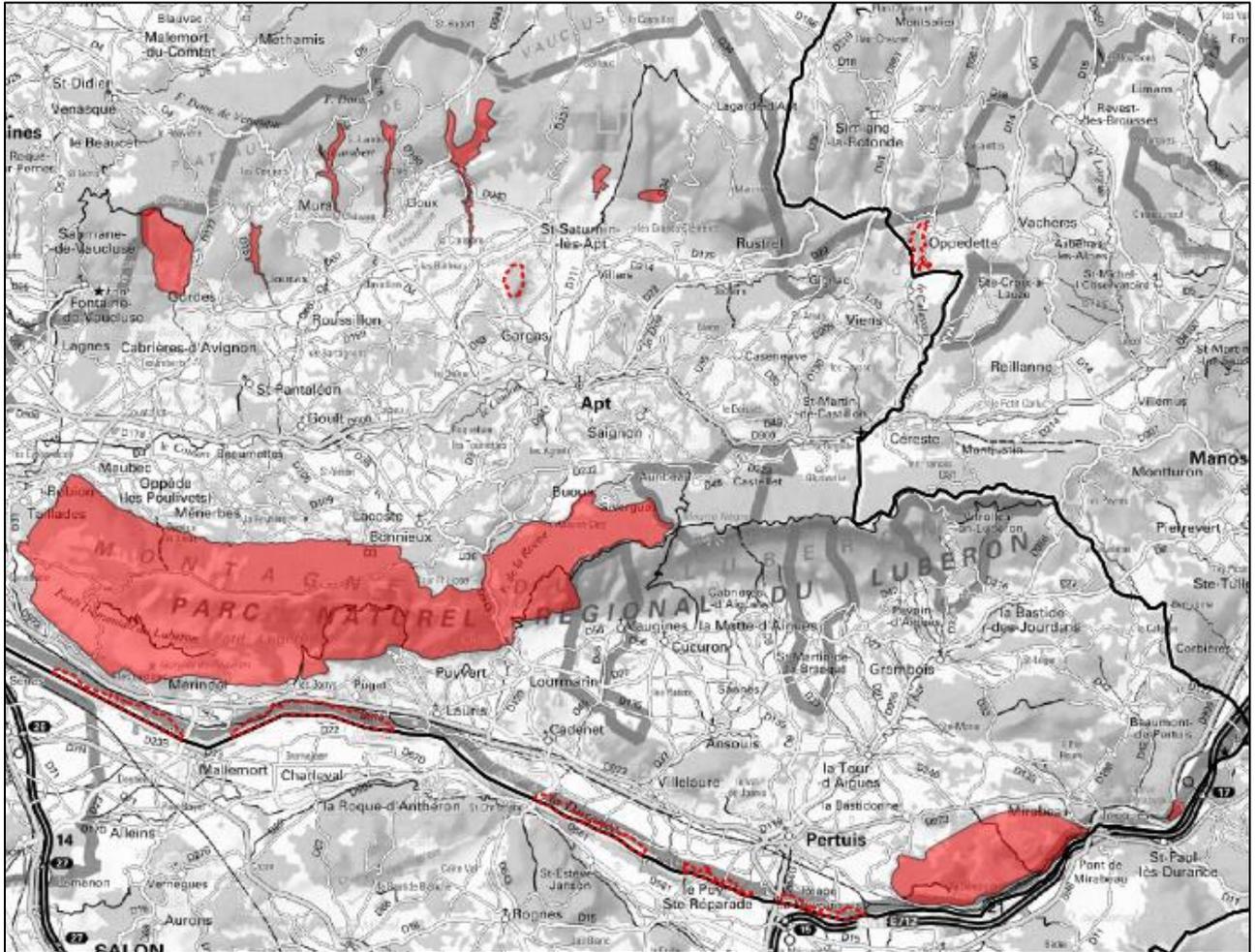
- **APPB**

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est un zonage de protection réglementaire forte. Les APPB ont vocation à intégrer les Trames Vertes et Bleues (TVB) en tant que réservoirs de Biodiversité. Les zones soumises aux APPB concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées, protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement. Ces zones ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leurs alimentation, reproduction, repos ou survie. La législation APPB a été mise à jour au niveau national en 2018 (décret n°2018-1180). Plus d'information sur les APPB ici <http://outil2amenagement.cerema.fr/les-arretes-de-protection-de-biotope-apb-ou-appb-r451.html>

La commune est concernée principalement par l'APPB « Grands rapaces du Luberon », secondairement par l'APPB « Lit de la Durance – Lieu-dit Restegat ». **Il s'agit du zonage réglementaire Biodiversité le plus fort sur la commune.**

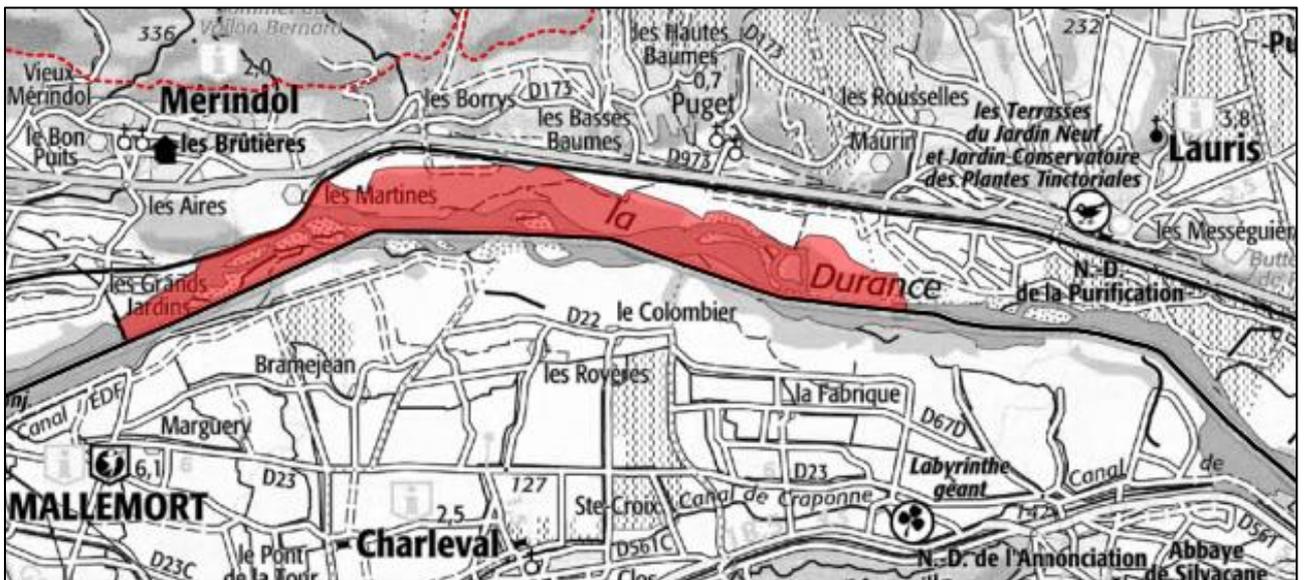
- ✓ **L'APPB FR3800167 « Grands rapaces du Luberon »** a été pris le 25 Avril 1990, sur proposition du parc naturel régional du Luberon. Il s'agit de l'un des plus grands de France (17 000 ha). L'objectif est la préservation des grands rapaces nicheurs les plus rares et menacés (Vautour percnoptère, Aigle de Bonelli), ou fragiles (Circaète Jean le Blanc ; Grand-duc d'Europe). Les activités interdites par l'APPB sont l'escalade, le vol libre (parapente, deltaplane, ULM, planeur), la recherche et l'approche des rapaces pour la chasse photographique ou la prise de son (y compris par drone), et toute activité portant directement atteinte à la tranquillité de ces espèces (dérangements) et/ou à l'intégrité de leur biotope.
- ✓ **L'APPB FR3800161 « Lit de la Durance – Lieu-dit Le Restegat »** a été pris le 13 Janvier 1992, couvre 346 ha, et a pour objet la préservation du biotope durancien et des ripisylves. L'interdiction concerne la circulation des véhicules à moteur (terrestres ou flottants), la divagation des chiens et animaux domestiques, le camping caravaning, et tout travaux susceptibles de dégrader le biotope du lit de la Durance. Les travaux conduit par EDF et/ou le SMAVD doivent impérativement faire l'objet d'une validation préalable par le conseil scientifique du SMAVD. La commune de Lauris est concernée par la marge Est du zonage, cet APPB s'étendant principalement sur les communes de Mérindol et de Puget sur Durance. A noter que la commune de Lauris n'est pas mentionnée dans le texte de cet APPB. Mais que d'après la cartographie, cet APPB a bien une petite emprise sur le territoire de la commune.

ZONAGE (ROUGE UNI) APPB GRANDS RAPACES DU LUBERON



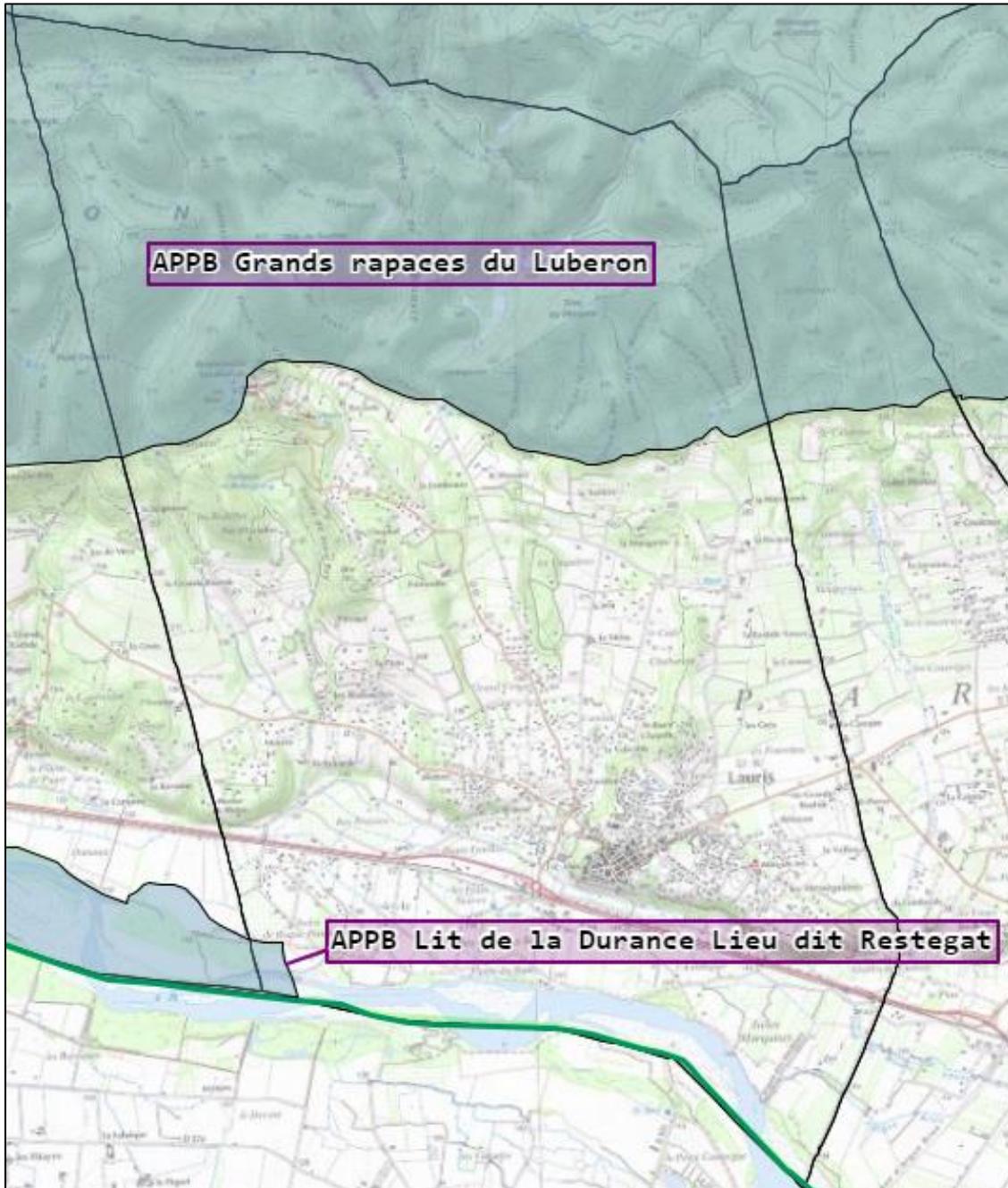
Cartographie DREAL PACA - Mise à jour 14 06 2021

ZONAGE (ROUGE UNI) APPB LIT DE LA DURANCE - LIEU DIT RESTEGAT



Cartographie DREAL PACA - Mise à jour 16 04 2021

ZONAGE APPB SUR LA COMMUNE DE LAURIS





- **RESERVE DE BIOSPHERE LUBERON LURE**

Les Réserves de biosphère sont des lieux désignés par l'UNESCO pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale, en conciliant le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et plus largement la protection de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles. Le dialogue territorial entre différents acteurs et institutions y est privilégié, selon des mécanismes de concertation spécifiques. Des recherches et suivis scientifiques, la formation, l'éducation et la sensibilisation viennent en appui au projet du territoire. Elles concourent à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable sur lesquels les Nations Unies se sont engagées pour 2030.

Il ne s'agit pas d'une protection règlementaire de type réserve naturelle, mais plutôt d'un label engageant les acteurs du territoire dans une démarche de développement durable.

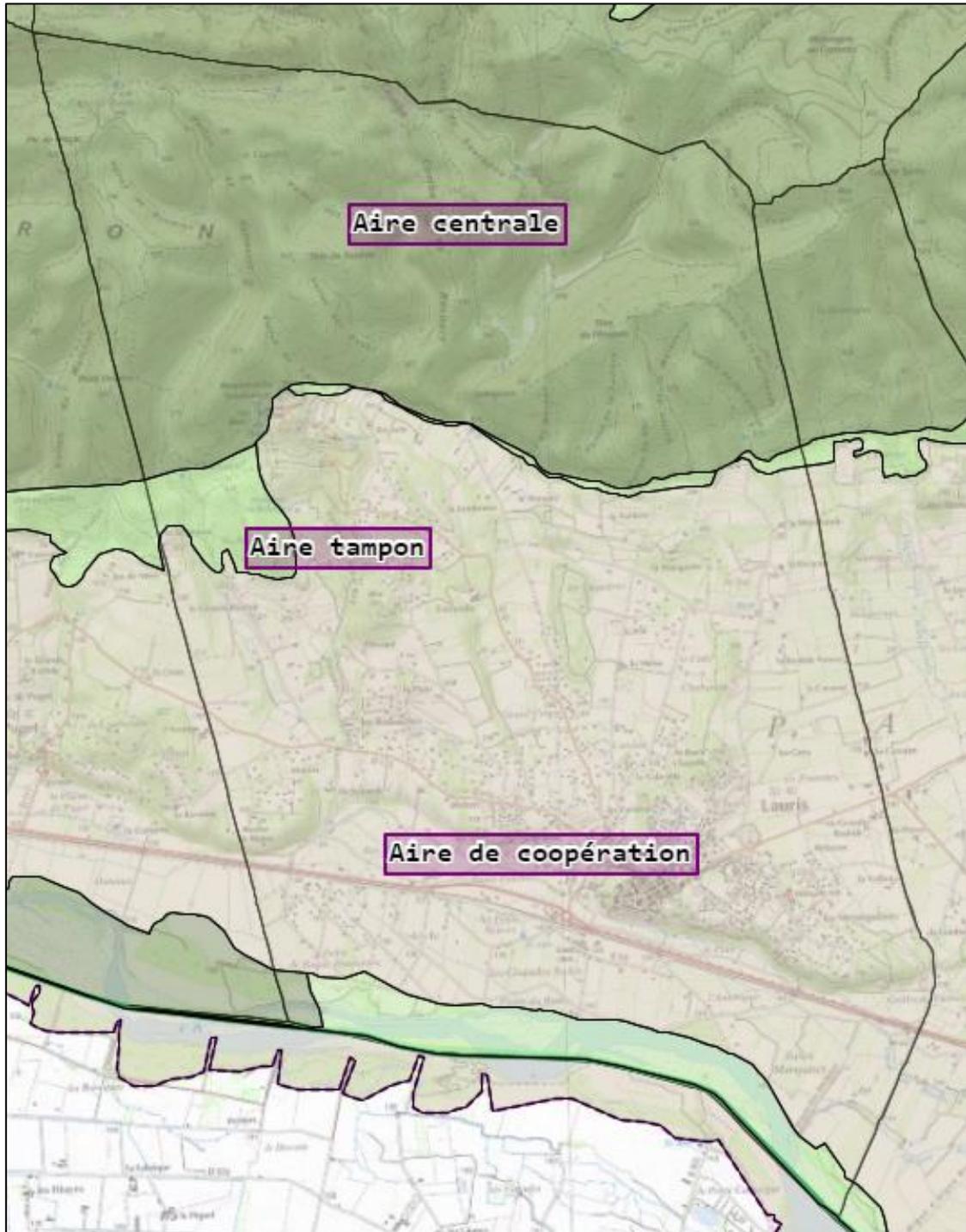
En 1997, le parc régional du Luberon a intégré le réseau international des réserves de biosphère de l'UNESCO. En 2010, le territoire a été étendu aux communes du versant sud de la montagne de Lure, soit au-delà des limites du parc régional, pour former la Réserve de biosphère Luberon-Lure. Celle-ci inclut le territoire du Parc naturel régional du Luberon ainsi que les communes des cantons de Banon et Saint-Etienne-les Orgues, plus le lit de la Durance en rive gauche.

Une réserve de Biosphère est basée sur un zonage du territoire avec des zones prioritairement dédiées à la conservation et bénéficiant déjà d'un statut de protection règlementaire (zones centrales), des zones associant conservation et développement dans le cadre d'une démarche de progrès volontaire et contractuelle (zone tampon), et des zones où l'accent sera mis sur l'éducation et la sensibilisation (zone de coopération). Du point de vue de la gouvernance, le comité de gestion de la réserve de Biosphère Luberon-Lure est animé et coordonné par le parc naturel régional du Luberon.

La commune de Lauris est concernée par les 3 catégories de zonage. Le massif du Petit-Luberon est dans l'aire centrale, ainsi que la petite portion de l'APPB Durance Restegat. Son piémont ainsi que le lit de la Durance sont dans l'aire tampon. Le reste du territoire communal est dans l'aire de coopération, qui comprend notamment toutes les plaines agricoles.

Plus d'information sur les réserves de Biosphère et le programme Man and Biosphère de l'UNESCO ici <https://www.mab-france.org/fr/le-mab-unesco/le-programme-mab-de-lunesco/>

ZONAGE RESERVE DE BIOSPHERE LUBERON-LURE SUR LA COMMUNE DE LAURIS





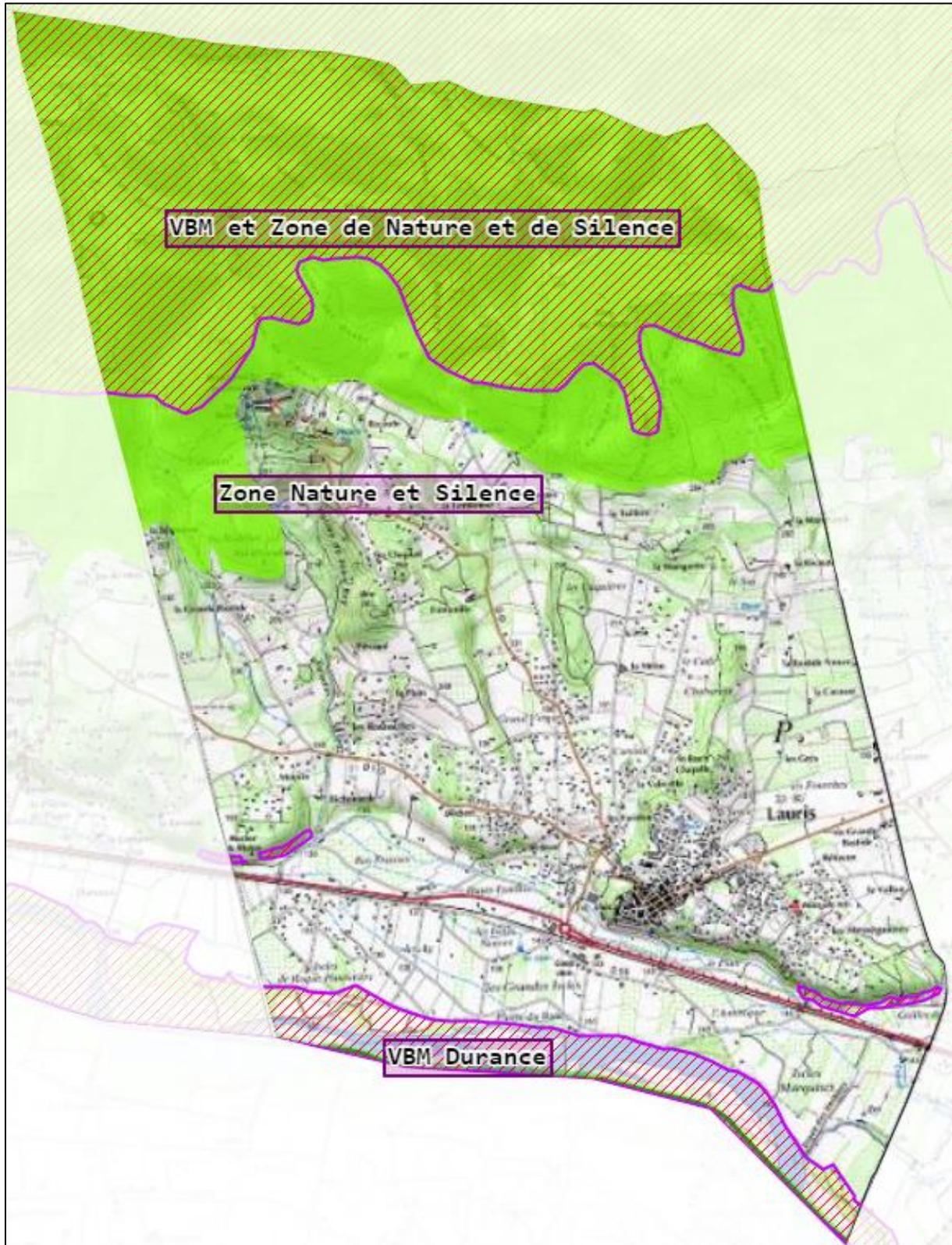
• CHARTE DU PARC REGIONAL DU LUBERON

Deux zonages « Biodiversité » de la charte du parc régional sont présents sur la commune de Lauris. Ils n'ont pas d'incidence réglementaire directe, mais engagent les collectivités signataires de la charte, :

- ✓ Secteur de valeur biologique majeur (VBM) : ce sont les secteurs identifiés par le parc comme prioritaires pour la Biodiversité du territoire (habitats et/ou espèces faune flore). Historiquement, le parc du Luberon les a délimités avant la création de l'inventaire ZNIEFF en 1982. Reposant sur des données d'inventaire à échelle locale, les VBM constituent un échelon de précision supplémentaire par rapport aux ZNIEFF, dont ils sont complémentaires. Les VBM sont actualisés par les naturalistes du parc en fonction de l'évolution des connaissances. Ils constituent des cibles de conservation prioritaires pour la charte du parc, qui s'engage à les préserver. Le massif du Petit-Luberon est un VBM « historique » du parc régional.

- ✓ Zone de Nature et de Silence : créée dès la première charte du parc en 1977, elle couvre les principaux massifs inhabités et « sauvage » du territoire. Elle vise à préserver l'authenticité d'un rapport Homme-Nature : pratiques non banalisantes et respectueuses des milieux naturels, de la faune et de la flore, des paysages et des usages traditionnels agricoles, pastoraux, forestiers, cynégétiques, de cueillette et de loisir. Conformément aux engagements des collectivités adhérentes tels que précisés dans le rapport de la charte et afin de consacrer la vocation forestière, pastorale, cynégétique et de pleine nature de ces grands espaces quasiment inhabités, les évolutions des documents d'urbanisme ne devront pas y autoriser de nouvelles constructions d'habitation ni d'installations classées pour la protection de l'environnement. Sauf cas dérogatoires, la circulation des véhicules à moteur y est interdite hors des voies ouvertes à la circulation publique en application de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et de l'article L.362-1 et suivants du Code de l'environnement.

ZONAGE CHARTE DU PARC REGIONAL DU LUBERON SUR LA COMMUNE DE LAURIS





Evaluation rapide des connaissances disponibles sur la Biodiversité

- **Qu'est-ce que la Biodiversité ?**

Le concept de biodiversité est défini à l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique : « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes ». On distingue 3 niveaux fonctionnels dans la Biodiversité : Écosystèmes / Espèces / Gènes. La Biodiversité, c'est donc la diversité du Vivant, défini comme relevant de ces 3 niveaux d'organisation. Elle inclue les interactions fonctionnelles au sein de chaque niveau (complexes d'écosystèmes, d'espèces, de gènes) et entre les niveaux (interactions écosystèmes - espèces ; écosystèmes – gènes ; espèces - gènes).

La Biodiversité n'est pas figée dans un état stable. Elle change en permanence selon les mécanismes de l'évolution biologique. Auxquels s'ajoutent désormais l'influence des activités humaines, qui ont pour caractéristique principale de provoquer des changements à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'évolution biologique naturelle, ce y compris à échelle spatiale planétaire (changements globaux).

Pour cette note, et dans le cadre d'une évaluation rapide à échelle communale, la Biodiversité est décrite à partir des données disponibles sur la diversité observable actuellement aux niveaux des écosystèmes (diversité en habitats naturels) et des espèces (diversité spécifique Faune et Flore).

- **Diversité écosystémique**

Pour cette note, la description générale des milieux présents sur la commune de Lauris se fait à partir des données cartographiques d'occupation du sol (images satellites ; CORINE LAND COVER 2014).

La commune de Lauris présente une diversité en milieux naturels très intéressante, représentative de la frange Sud du Petit-Luberon. On peut grossièrement identifier 4 grands ensembles écologiques :

- Le massif du Petit-Luberon (crête, versant Sud, piémont)
- La plaine agricole, depuis les piémonts jusqu'à la Durance
- Le village lui-même et les hameaux
- La Durance

Le massif du Petit-Luberon est typique des collines calcaires provençales. La commune est située en versant Sud, chaud et sec. Le Petit-Luberon héberge des milieux agro pastoraux (pelouses sèches, garrigues basses), des forêts de chêne verts et de pin d'Alep, et des milieux rocheux (grandes parois rocheuses, canyons). Il s'agit de la partie la plus sauvage de la commune. Le point culminant est au niveau de la crête des Portals (692 m).

La plaine agricole est une mosaïque paysagère issue de l'agriculture non intensive, alliant vergers, vignes, prairies et friches, et cultures maraichères. Les milieux agricoles sont des zones d'intérêt pour la Biodiversité, avec leurs cortèges d'espèces associées aux milieux ouverts et aux paysages travaillés par l'Homme. Situés hors des zonages de préservation de la Biodiversité, les plaines agricoles méritent une attention particulière afin de privilégier des pratiques peu nocives pour la faune et la flore. Les inventaires y sont souvent moins aboutis que dans des secteurs plus naturels, alors que la diversité spécifique peut potentiellement y être élevée et comporter des espèces à forte valeur patrimoniale.



Les zones urbaines (village, hameaux) constituent des biotopes anthropiques qui hébergent des cortèges d'espèces commensales de l'Homme. Il est important de ne pas négliger cette Biodiversité dite « ordinaire », qui fait partie intégrante du cadre de vie des habitants, et constitue un patrimoine au même titre que le patrimoine bâti auquel elle est inféodée.

La Durance apporte une forte diversité en milieux naturels et en espèces, en tant que vaste complexe de milieux humides et aquatiques, de zones sèches (iscles) et de ripisylves. Son importance est majeure pour la Biodiversité, d'autant plus dans une région globalement sèche.

La carte ci-après permet de visualiser la diversité en milieux naturels de la commune. Il s'agit d'une approche simplifiée par rapport à une véritable cartographie des habitats naturels. La carte permet de comprendre l'agencement global des milieux sur la commune, depuis le massif du Luberon jusqu'à la Durance. On peut remarquer que les milieux forestiers sont majoritaires (Petit Luberon et piémont), suivi des milieux agricoles (avec deux sous-ensembles distincts, la plaine proche du massif du Luberon, et les terres cultivées en bord de Durance).

Une proportion significative du territoire communal est urbanisée.

Le milieu durancien est ici figuré de manière uniforme en tant « qu'eaux continentales », ce qui reflète son statut de zone humide, composée en réalité de plusieurs types d'habitats naturels en mosaïque dans le lit de la rivière (ripisylve, îlots caillouteux secs, falaises de sable, petites zones humides etc.).

La commune de Lauris est représentative de la grande diversité en milieux naturels et en terroirs agricoles du territoire du Sud Luberon, entre colline calcaire encore assez sauvage, et milieux humides de la Durance. Cette diversité écosystémique est le support d'une diversité spécifique élevée.

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée par un botaniste professionnel pour le site N2000 du massif du Luberon. Ce qui inclut la partie du site située sur la commune de Lauris (voir carte correspondante). Par ailleurs, les enjeux liés aux habitats naturels d'intérêt communautaires sont cartographiés (voir carte correspondante).

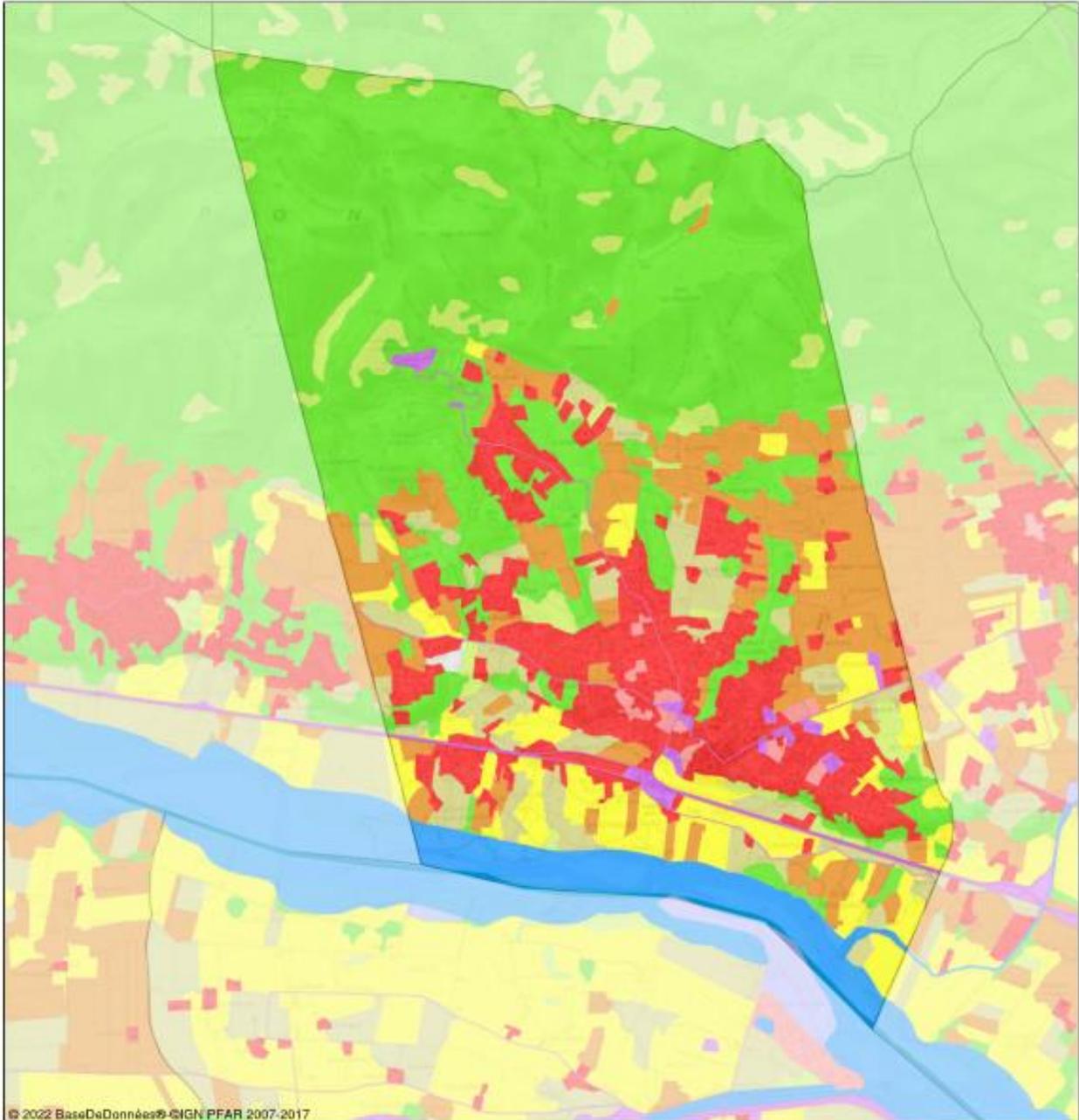
Sur la commune de Lauris, l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire est la pelouse sèche à *Brachypodium retusi* (crêtes du Petit Luberon).

Les habitats d'intérêt communautaire sont la forêt de Chêne vert, les habitats associés aux parois rocheuses et aux éboulis, et les boisements de Chêne blanc.

Les forêts de Pin d'Alep et le matorral à Chêne kermès ne sont pas d'intérêt communautaire.

Outre la Durance, il existe 3 zones humides répertoriées sur la commune (cf. carte des zones humides). Ces milieux constituent des éléments patrimoniaux importants pour la Biodiversité qu'il convient de préserver.

Grands types de milieux naturels et occupation du sol - Commune de Lauris



© 2022 BaseDeDonnées® SIGN PFAR 2007-2017

Analyse MOS N2 paca 2014

- | | |
|---|--|
| ■ Zones urbanisées | ■ Zones humides maritimes |
| ■ Zones industrielles ou Commerciales, in | ■ Eaux continentales |
| ■ Mines, décharges et chantiers | ■ Eaux maritimes |
| ■ Espaces ouverts urbains et zones de loi | ■ Périmètre du Parc du Luberon |
| ■ Terres arables | ■ Communes PACA BDTopo |
| ■ Cultures permanentes | |
| ■ Prairies | |
| ■ Zones agricoles complexes ou en mutal | |
| ■ Forêts | |
| ■ Milieux à végétation arbustive et ou herb | |
| ■ Espaces ouverts, sans ou avec peu de v | |
| ■ Zones humides intérieures | |

Des légendes de légende couleurs ne sont pas présentes sur le carte car correspondent à des éléments absents de la commune de Lauris

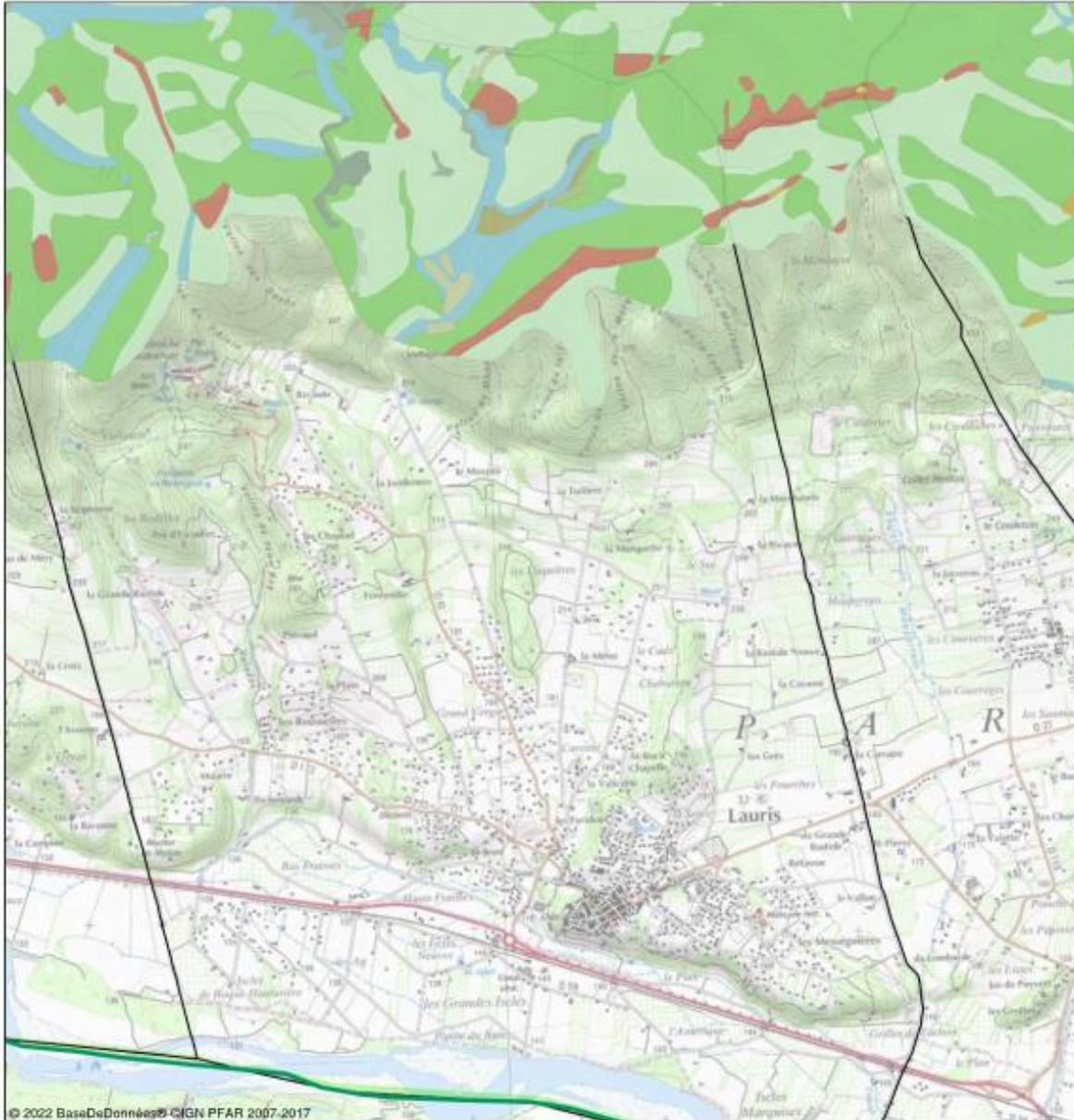
0 1 km
E : 38060



Date : 14/08/2022
Sources : Occupation du sol CORINE LAND COVER 2014
BaseDeDonnées® SIGN PFAR 2007-2018

Cartographie : JRF - PNR/L - Août 2022

Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 massif du Luberon



© 2022 BaseDeDonnées IGN PFAR 2007-2017

FR9301585 - Type de milieux (année 2000)		Commentaire	
	Chêne pubescent		Tiliaie-Erableia/Chêne pubescent
	Chêne pubescent méditerranéen		Pin noir
	Chêne pubescent à houx		Pin noir/Chêne pubescent
	Chêne pubescent/Chêne vert		Pin noir/Chêne vert
	Chêne pubescent/Pin sylvestre		Pin noir/Pin sylvestre
	Chêne vert		Cèdre/Pin noir/Chêne pubescent
	Chêne vert/Chêne pubescent		Pin sylvestre
	Chêne vert/Pin sylvestre		Hêtre
	Chêne vert/Pin d'Alep		Cèdre
	Frêne-Aulne		Reboisement
	Peuplier		Matorral
	Tiliaie-Erableia		Garrigue
			Genêt cendré
			Lande à Genêt de vilars
			Buis
			Xerobromion/Buis
			Xerobromion
			Thero-Brachypodetea
			Autre pelouses
			Falaises
			Ebouils
			Falaises et ébouils
			Complexe de ravins
			Ravin mameaux
			Grotte
			Culture

0 500 m

1:27915

Date: 05/08/2002
Sources: cartographie des habitats naturels - BDON -
J BARET - 2010
BaseDeDonnées-IGN PFAR 2007-2018

Cartographie: PNR

Habitats naturels d'intérêt pour la conservation (N2000)



© 2022 BaseDeDonnées®IGN PFAR 2007-2017

FR0301585 - Valeur patrimoniale (année 2011)

- Intérêt prioritaire
- Intérêt communautaire
- Non communautaire

- Périmètre d'étude du PNRL
- Limites communales

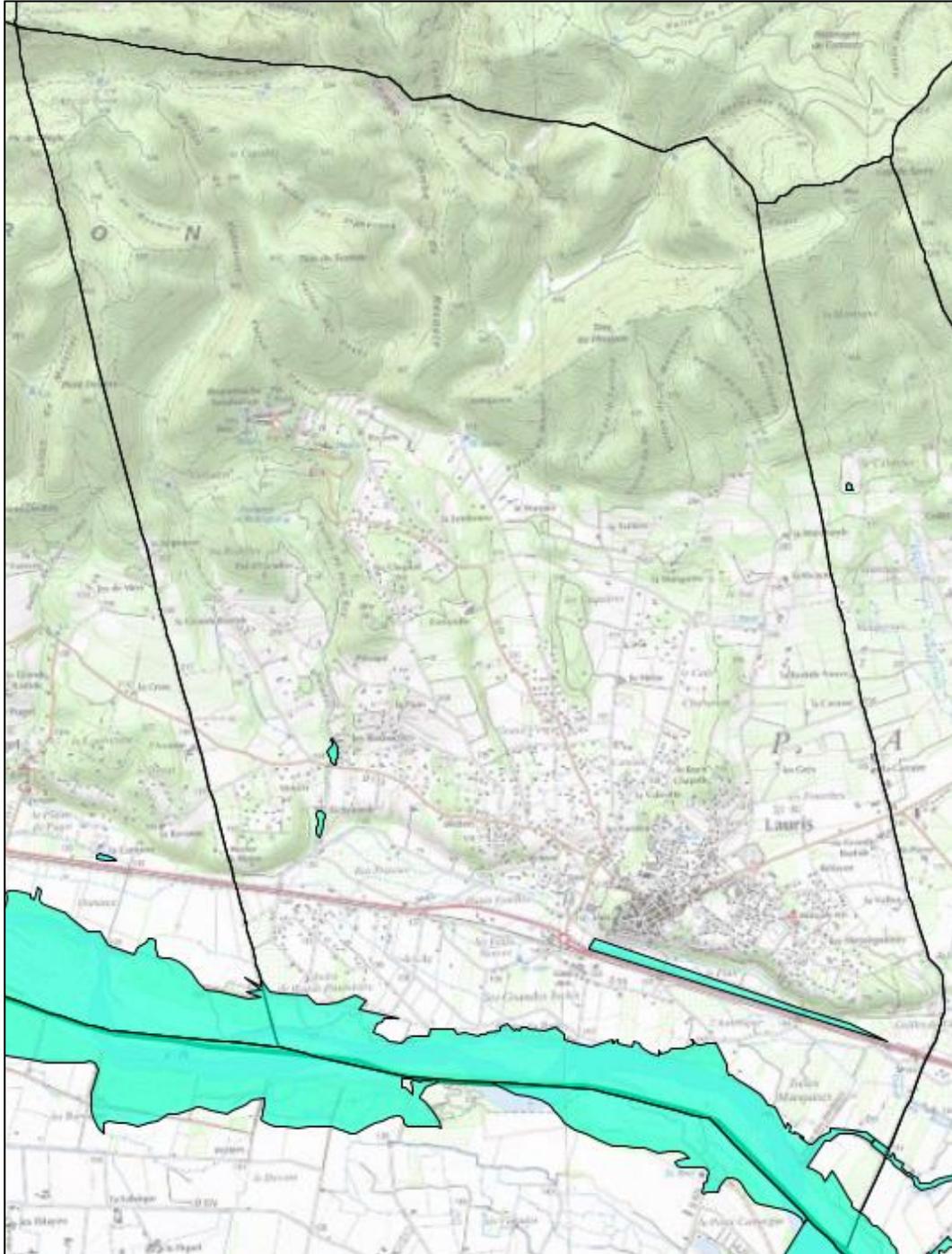
Commentaire

0 500 m
S: 32687



Date: 05/08/2022
Sources: cartographie des habitats naturels par Biodiv
J Béné 2010
BaseDeDonnees-IGN/PFAR 2007-2018
Cartographie: PNRL

ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE LAURIS





- **Diversité spécifique**

La diversité spécifique est le nombre d'espèces présentes par groupes taxonomique (faune et flore). Le tableau ci-dessous présente les résultats disponibles en Août 2022 d'après la base de données parc.

FAUNE	N espèces observées au moins une fois
Invertébrés	328
Amphibiens	5
Reptiles	10
Oiseaux	144
Mammifères	29

FLORE	N espèces
Plantes vasculaires	433

La diversité spécifique reflète pour partie la diversité des milieux naturels. Elle est élevée, en particulier pour la faune. Ce qui reflète la richesse écologique du territoire communal, qui allie présence du massif du Petit-Luberon, plaine agricole majoritairement en agriculture non intensive et zones humides de la Durance. Effectuer une analyse détaillée des données est un travail qui dépasse le cadre de cette note de cadrage préliminaire. Tout au plus peut-on souligner que :

- La diversité en invertébrés est certainement le chiffre le moins représentatif de la réalité. Ce car les groupes taxonomiques concernés sont parmi ceux pour lesquels il y a le moins de données disponibles, notamment du fait du peu d'observateurs compétents pour déterminer les espèces et les inventorier sur le terrain.
- La diversité en oiseaux ne distingue pas entre espèces nicheuses et non nicheuses (migrateurs et hivernants), distinction qui pourra être faite ultérieurement. La Durance et les plaines adjacentes représentent de plus un intérêt significatif au niveau local pour les migrateurs et hivernants, encore mal évalué.
- La diversité en mammifères est sous-estimée du fait d'un manque de données sur les chauves-souris (1 seule espèce alors qu'il est certain qu'il y en a plusieurs autres présentes)

Les listes d'espèces de vertébrés sont figurées dans les tableaux pages suivantes.

Les listes d'invertébrés, ainsi que de plantes vasculaires, ne sont pas figurées. Il s'agit d'un travail d'organisation des données plus conséquent du fait du grand nombre d'espèces, et qui sera fait ultérieurement.

Les enjeux de conservation associés aux vertébrés restent représentatifs de la forte diversité spécifique présente sur la commune, qui inclut des espèces rares et menacées. Les espèces constituant les plus gros enjeux de conservation sont en rouge dans les tableaux. Ces espèces devraient faire l'objet d'une concertation entre le parc et la commune, afin d'identifier pour chacune d'elles l'état des connaissances sur la commune, et les actions qui pourraient éventuellement être conduite en leur faveur (renforcement des connaissances locales ; éventuelles actions de gestion conservatoire).

Ces listes reflètent les données disponibles au parc du Luberon en Août 2022, quant à la présence des espèces dans la commune de Lauris. Elles ne peuvent prétendre à l'exhaustivité, tous les observateurs naturalistes ne transmettant pas leurs observations aux différentes bases de données régionales, et le parc n'ayant pas accès à l'intégralité des bases de données existantes dans les autres structures.

Ces listes d'espèces permettent néanmoins une première évaluation rapide de la diversité spécifique présente sur la commune.

AMPHIBIENS

ESPECE	NOM SCIENTIFIQUE
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>
Grenouille verte	<i>Rana kl. Esculenta</i>
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>

5 espèces

REPTILES

ESPECE	NOM SCIENTIFIQUE
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Couleuvre à échelons	<i>Elaphe scalaris</i>
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwardsianus</i>
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>
Trachémyde à tempes rouges (tortue de Floride)	<i>Trachemys scripta elegans</i>

10 espèces

A noter que la Tortue de Floride est une espèce introduite potentiellement envahissante qu'il conviendrait de surveiller. La Cistude d'Europe et le Lézard ocellé devraient faire l'objet d'inventaires dédiés afin d'évaluer les éventuelles populations sur la commune.

OISEAUX

ESPECE	NOM SCIENTIFIQUE
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>

Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette grisettes	<i>Sylvia communis</i>
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>
Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
Locustelle fluviatile	<i>Locustella fluviatilis</i>

Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Martinet alpin	<i>Tachymarptis melba</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>

Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>

144 espèces (sans distinguer nicheurs / non nicheurs)

Malgré des données très certainement incomplètes, on peut constater une grande diversité spécifique pour l'avifaune. Il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie les connaissances disponibles sur les espèces les plus patrimoniales (en rouge). Ce au cas par cas, afin d'établir de manière rigoureuse leur statut sur la commune, puis d'évaluer si des actions conservatoires seraient nécessaires.

MAMMIFERES

ESPECE	NOM SCIENTIFIQUE
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>
Campagnol provençal	<i>Microtus duodecimcostatus</i>
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Chat domestique, Chat haret	<i>Felis catus</i>
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>
Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>
Fouine	<i>Martes foina</i>
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Loup gris	<i>Canis lupus</i>
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>
Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>

Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
Souris d'Afrique du Nord	<i>Mus spretus</i>
Souris grise (Souris domestique)	<i>Mus musculus</i>
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>

29 espèces

Liste très incomplète au niveau des chiroptères, et probablement des micromammifères. La présence du Loup gris ne correspond pas à un groupe reproducteur établi mais à des indices de passages avérés.

Conclusion

La présente note constitue une première évaluation rapide de la Biodiversité sur la commune de Lauris.

Par nature très imparfaite, il s'agit d'une première étape vers la construction progressive d'un diagnostic communal des enjeux Biodiversité.

Qui permettra d'élaborer progressivement avec la commune une stratégie d'actions en matière de renforcement des connaissances (conduite d'inventaires) et de conduite d'actions de gestion conservatoire.

Le parc naturel du Luberon se tient à la disposition de la commune pour poursuivre ce travail en coopération, et le partager avec les habitants.